



Bulletin d'information de l'Observatoire des **Mortalités** et des **Affaiblissements** de  
l'**Abeille** mellifère en région Bourgogne Franche Comté

Bulletin trimestriel n°2  
OMAA BFC, DRAAF, GDSA et ADA  
07/01/2024

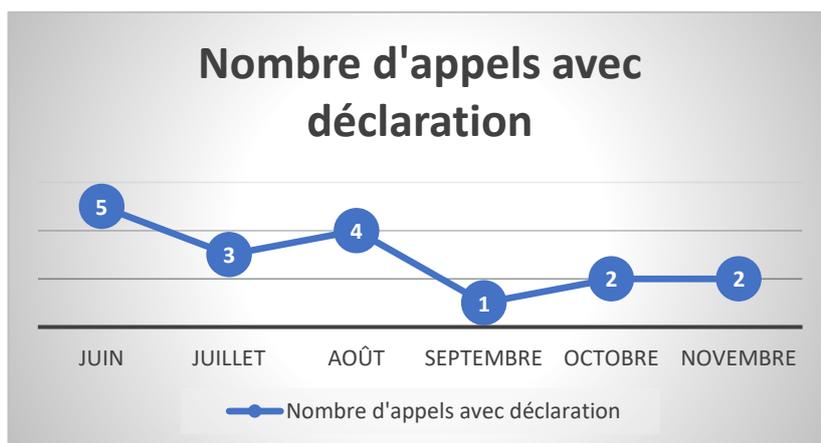
## SOMMAIRE

- Bilan des appels depuis l'ouverture du guichet unique
- Résultats des déclarations entre septembre et novembre 2023
- Plan de lutte contre les frelons asiatiques en région BFC

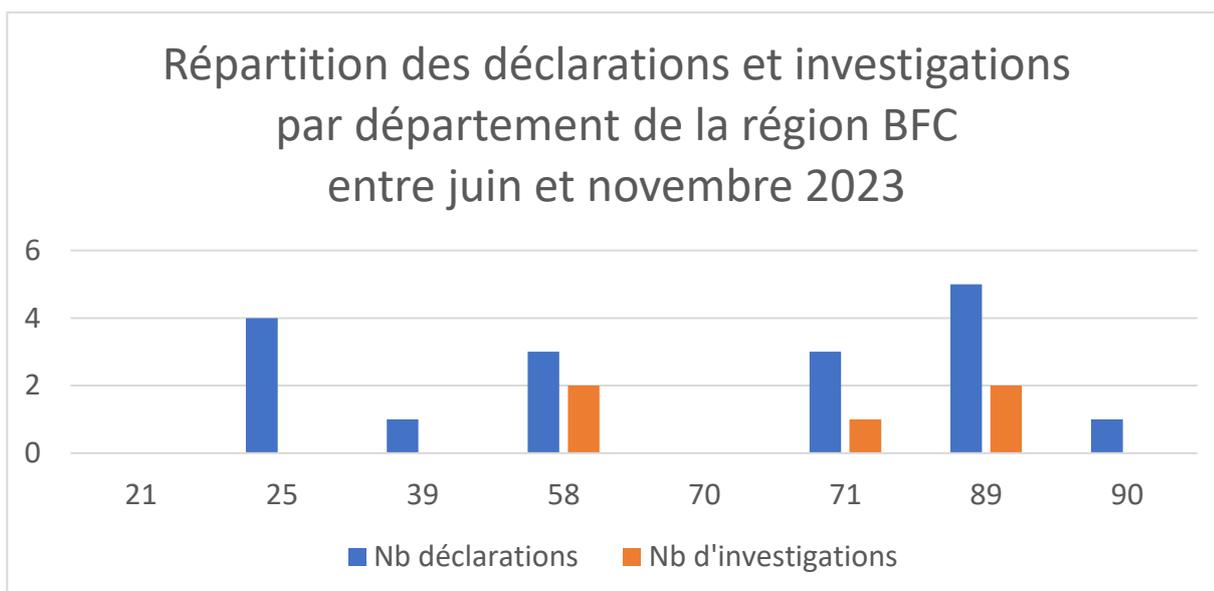
## 1. Bilan des appels depuis l'ouverture du guichet unique

Depuis son ouverture le 26 juin 2023, le guichet unique a réceptionné 39 appels dont 17 appels d'apiculteurs souhaitant déclarer des affaiblissements ou des mortalités au sein de leur rucher.

Le nombre de déclarations est respectivement de :



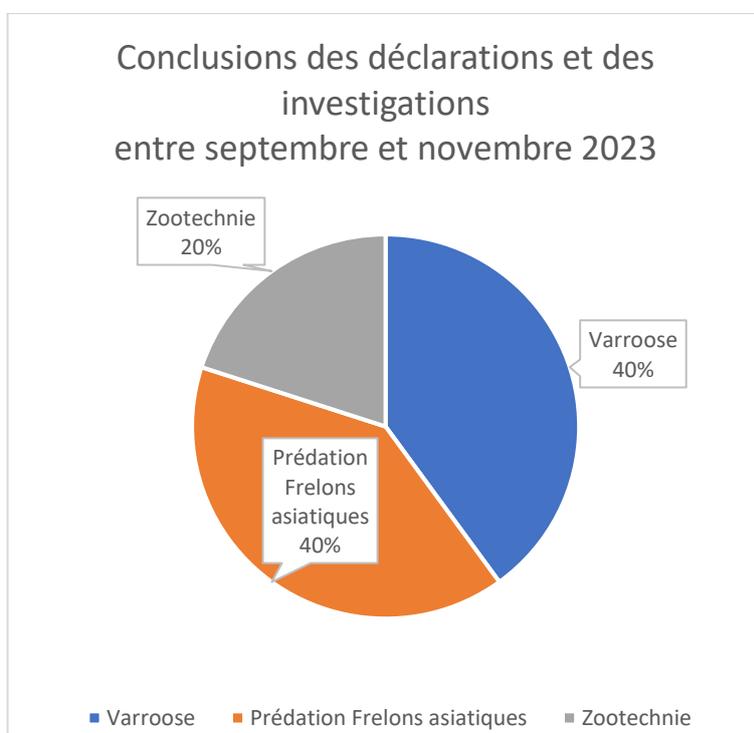
La répartition des déclarations par département entre juin et novembre 2023 :



## 2. Résultats des déclarations entre septembre et novembre 2023

Les 5 déclarations ont toutes été orientées dans le cadre des autres troubles (hors DS1, hors MMA). Aucune investigation n'a été réalisée au cours de cette période.

Pour 2 déclarations, il s'agissait d'affaiblissement de colonies suite à des traitements contre les varroas incomplets en cours de saison apicole. Pour 2 autres déclarations, les affaiblissements étaient liés à de forte prédation de frelons asiatiques sur les ruchers.



Au cours de la saison hivernale, des actions complémentaires de lutte contre les varroas peuvent être réalisées en utilisant des médicaments avec AMM pendant la période d'arrêt de ponte. N'hésitez pas à vous adresser au groupement de défense sanitaire départemental apicole (GDS-A) ou à votre vétérinaire pour adapter le protocole de lutte à la situation.

L'ADA peut apporter un appui sur les modalités techniques de mise en place des stratégies de lutte collective définies par les GDS A.

### 3. Plan de lutte contre les frelons asiatiques en BFC

Depuis le mois de septembre, les appels concernent en grande majorité le signalement de nids de frelons asiatiques ou des affaiblissements de colonies liés à la forte prédation par des frelons asiatiques au niveau de certains ruchers.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004 dans le département du Lot-et-Garonne. Parfaitement habitué à notre climat, il s'est implanté sur l'ensemble du territoire français en 2022.

Il a été observé pour la première fois en Bourgogne Franche Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois.

Le frelon asiatique est catégorisé comme prédateur d'insectes et s'attaque aux abeilles ce qui met en péril les colonies du fait des prélèvements d'abeilles et du stress engendré sur la colonie.

Le plan de lutte contre les frelons asiatiques repose sur des **actions collectives et coordonnées** par l'OVS, l'ADA, le CROPSAV, les collectivités et les apiculteurs de la région.

Les principaux objectifs de cette lutte sont de faire baisser la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles et d'améliorer la sécurité des apiculteurs, du public et de certaines professions impactées par la présence des nids.

Afin de limiter les prédatations de frelons asiatiques au sein des ruchers, il est possible de réaliser des piégeages raisonnés et encadrés, selon les dispositifs établis actuellement par les organismes en charge de la lutte contre les frelons asiatiques. Il convient de repérer au plus tôt (avant septembre/octobre si possible) les nids et de les détruire. La destruction du nid doit être réalisée par une entreprise spécialisée.

Vous pouvez les signaler sur le site <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

En cas de suspicion de la présence de frelons asiatiques ou d'un nid occupé, vous pouvez :

- **Informer la mairie**
- **Informer les référents « frelon asiatique » ainsi que les GDS-A de votre département**

**Côte d'Or** : GDSA 21, [secretariat.gdsa21@gmail.com](mailto:secretariat.gdsa21@gmail.com)

**Doubs** : GDSA25, [president.gdsapicole25@gmail.com](mailto:president.gdsapicole25@gmail.com) et le site [lefrelon.com](http://lefrelon.com)

**Jura** : GDSA39, [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com)

**Nièvre** : GDSA 58, [rouby.xavier@bbox.fr](mailto:rouby.xavier@bbox.fr)

**Haute Saône** : GDSA70, [rucherdesmorelles@gmail.com](mailto:rucherdesmorelles@gmail.com)

**Saône et Loire** : GDSA71, [marc.piard71@orange.fr](mailto:marc.piard71@orange.fr)

**Yonne** : GDSA89, [samyn.frederic@orange.fr](mailto:samyn.frederic@orange.fr)

Et pour tous les apiculteurs de Bourgogne-Franche-Comté *détenteurs de 50 ruches ou plus* :

Vous pouvez également prendre contact avec l'**ADA Bourgogne-Franche-Comté** qui propose des accompagnements spécifiques, individuels ou collectifs, principalement aux apiculteurs professionnels et pluriactifs. Elle pourra vous conseiller techniquement et vous orienter vers des dispositifs d'aides le cas échéant. **Site internet** : <https://www.adabfc.adafrance.org/>